

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2023

Rapporteur : Yves-Alain Previtali

Membres : Fabienne Candaux Rey
Alexandre Genoud
Patrick Aubort (suppléant)
Louis Thévenaz (suppléant)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les lundi 21 et 28 novembre afin de se déterminer sur le projet de budget 2023. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de notre première séance, Madame Maude Gonthier, Syndique, Madame Marisa Leuba, Boursière, Madame Fanny Tinguely, Municipale, et Messieurs Malik Bourkhris et Patrice Jaquier, Municipaux.

SITUATION GENERALE

Le budget 23 présente un total de charges de CHF 4'582'550.00 (+CHF 245.883.65) et des revenus s'élevant à CHF 4'339'450.00 (+CHF 21'750.00) soit un excédent de charges de CHF 243'100.

Après déductions des amortissements (CHF 246'100.00) et des mouvements sur des réserves, la marge d'auto-financement prévisionnelle est de CHF -77'700.

REMARQUES LIEES AUX COMPTES

En plus des remarques et explications figurants dans le fascicule du budget dont vous avez pris connaissance, voici quelques éléments supplémentaires relevés par la Commission :

Compte 160 Tourisme :

Ce poste est toujours sujet à discussion au sein de notre commission. Nous constatons que le solde se retrouve en négatif et qu'il faut prélever au fonds de réserve pour ramener l'équilibre. Seulement le fonds de réserve s'élevait à CHF 41'737.73 au 31.12.2021 et ne pourra donc pas combler le déficit encore longtemps. Avec un montant de CHF 100'000.00 de taxe de séjour encaissé annuellement, il ne serait pas acceptable que nous devions en rendre plus que nécessaire à ADNV, et combler le trou par l'impôt du contribuable, une fois le fonds de réserve épuisé.

Compte 180 Transports publics : Ce poste augmente essentiellement à cause de la hausse des prix du carburant et de l'électricité à charge du transporteur.

Compte 210 Impôts : Le budget est établi par rapport aux acomptes effectifs perçus par la Commune sur la période de janvier à septembre 2022. Il a été tenu compte de la baisse du point d'impôt votée lors du dernier Conseil.

Compte 220 Service Financier : Ce poste montre que le système actuel de péréquation bénéficie à notre commune pour une somme d'environ CHF 179'400.00. Ce montant est moins profitable que les années antérieures, car nous avons baissé notre taux d'imposition.

Compte 323 Exploitation forêts : Après une hausse du prix du bois, le marché se retrouve saturé, car les exploitants de forêt ont abattu en masse pour répondre à la demande et le prix a baissé pour le bois de menuiserie. La demande pour le bois de chauffage reste élevée mais l'impact est moindre. Il en résulte une baisse de la vente de bois estimée à CHF 30'000.00 par rapport à 2022.

Compte 431 Eclairage public : Il a été tenu compte de la hausse du coût de l'énergie pour environ CHF 6'000.00. La Municipalité réfléchit à une coupure de l'éclairage durant une partie de la nuit. Nous ne pouvons que les encourager à y procéder afin de réaliser des économies.

Compte 450 Elimination des déchets : Le déficit dans ce poste s'élève à CHF 74'000.00 idem que 2022. Il semble que le volume de déchet produit par les habitants de notre Commune est élevé par rapport aux Communes semblables.

Compte 465 Epuraton : Ce poste sera amené à évoluer dans les années à venir avec la phase d'étude puis de réalisation pour la modernisation de la station d'épuration.

Dès 2024 le budget sera impacté par l'amortissement du crédit d'étude. La Municipalité travaille actuellement à la modification du Règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires.

Compte 510 Ecole primaire : Forte augmentation due à l'installation de tableaux interactifs dans les classes ainsi que la construction de la nouvelle salle de gym.

Comptes 650 Défense incendie : Augmentation temporaire due au réaménagement de la caserne pour dégager plus de place pour les véhicules et le matériel.

Compte 710 Subvention communale: Augmentation significative de CHF 37'650.00. La garderie et l'UAPE augmentent leurs capacités suite à une forte demande. Il faudrait faire attention à ce que cette croissance ne soit pas démesurée, face à un besoin qui pourrait être temporaire ou volatil. Les normes fixées sont également de plus en plus contraignantes, ce qui signifie un personnel plus qualifié et des coûts qui s'emballent. Face à ces normes imposées par le Canton, notre Commune ne pourra pas faire face à de telles augmentations bien longtemps. Il est à noter que CHF 6'500.00 sont transférés du compte 711 RAS vers 710 Subvention communale, concernant les mamans de jours.

Comptes 810 Service des eaux : Comme pour l'épuration, la Municipalité travaille à une mise à jour du Règlement Communal pour la distribution de l'eau, qui date de 1997.

REMARQUES GENERALES

Force est de constater que la part des charges contraintes, sur lesquelles la Municipalité n'a que peu ou pas de marge de manoeuvre, ne font qu'augmenter années après années, par exemple entre 2022 et 2023 :

	CHARGES	
190 Informatique, (dû entre autre au logiciel pour l'état civil, exigence Cantonale)	CHF	+14'500.00
500-510-511 Ecoles, augmentation	CHF	+34'200.00
610 Police, augmentation	CHF	+5'600.00
710-711 Crèche, UAPE et RAS, augmentation	CHF	+31'150.00
730 Facture sociale, augmentation	CHF	+8'800.00
TOTAL	CHF	+94'250.00

Certains postes sont stables, en revanche, ils péjorent le budget :

	DEFICITS	
160 Tourisme, déficit chronique d'environ 30'000 (<i>comblé pour l'instant par le fonds de réserve</i>)	CHF	30'000.00
450 Déchetterie, déficit chronique d'environ 70'000	CHF	70'000.00
TOTAL	CHF	100'000.00

EVOLUTIONS FUTURES

La Commission des Finances a pu s'entretenir avec la Municipalité, et nous sommes conscients que nos Municipaux sont également préoccupés par cette situation.

Cependant, nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à faire pression sur les différents organismes liés à l'entente intercommunale. La Commission des Finances a déjà fait part de ces inquiétudes lors de nos derniers rapports, mais la situation ne semble pas s'améliorer, voir se détériorer. Le budget de la Commune n'est pas extensible à souhait. Nous tenons à rappeler également que le plan d'investissement prévoit des dépenses importantes dans les années à venir. Certaines pourraient malheureusement être abandonnées ou reportées, mais d'autres sont obligatoires.

Nous devons également nous faire entendre auprès du regroupement des Communes Vaudoises afin de faire pression sur le Canton. Ce dernier exige de plus en plus des Municipalités sans que la répartition des impôts ne varie ostensiblement. Si les prochains budgets sont dans la même tendance, nous serons contraints de prendre des décisions impopulaires comme réduire l'entretien du domaine Communal, réduire le nombre d'employés et augmenter la sous-traitance, augmenter les taxes ou encore les impôts. Un déficit de ce type, s'il s'ancre dans la durée, représente entre 10 et 15 points d'impôts (hors effets péréquatifs) et cette situation n'est pas souhaitable. Ce budget ne laisse également

pas de marge face à un imprévu (entretien urgent, panne véhicule ou baisse des recettes fiscales dues à la conjoncture).

En dernier recours, il faudra peut-être relancer le débat sur la fusion, notre Commune a le désavantage d'être d'une taille intermédiaire, qui induit certaines dépenses incompressibles qui représentent un faible impact pour une grosse Commune, mais une source d'inquiétude chez nous.

La Commission précise également que le plan d'investissement de la législature 2021-2026 figurant dans ce fascicule n'est pas lié à l'approbation du budget, conformément à l'article 89 du Règlement du Conseil communal de Bullet.

Finalement, il est à noter que le système de péréquation actuel fonctionne depuis 2011. Il est prévu que la péréquation soit revue de manière significative à moyen terme. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les influences qu'entraînera ce nouveau système sur la situation financière de notre Commune. Nous laissons le soin à notre Municipalité de se tenir au courant des développements et tractations qui se tiendront dans les mois/années à venir.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, La Commission des Finances estime que le budget présenté n'est pas acceptable et que des efforts et négociations doivent être menés afin d'améliorer la situation. Nous avons donc l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide de ne pas accepter le budget 2023 tel que présenté.

Les Rasses, le 29 novembre 2022

Les membres :



Le rapporteur :

